



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 9 juin à 18h45 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 01/06/2023

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU,

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 10

Procurations : 4

Étaient absents excusés : Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Madame Florence CHASSÉ, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Béatrice GUEGAN a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAIS a été élu secrétaire de séance.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
DU 24 SEPTEMBRE 2023

Présentation de la décision

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants. Les délégués de la commune pourront voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il s'agit d'un scrutin de liste. Conformément aux dispositions de l'article R.133 du code électoral, l'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. Dans le cas présent, le bureau est constitué de Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Florence CHASSÉ et Madame Alexandra FOUCAULT.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Il est procédé à l'élection des délégués au scrutin secret.

Votants : 10

Bulletins blancs ou nul : 0

Suffrages exprimés : 10

Liste titulaires présentés : Monsieur Anthony ROULLIER, Madame Florence CHASSÉ, Madame Alexandra FOUCAULT.

Ont obtenu :

- Monsieur Anthony ROULLIER : 10 voix
- Madame Florence CHASSÉ : 9 voix
- Madame Alexandra FOUCAULT : 7 voix
- Monsieur Pascal LIVENAIS : 3 voix
- Madame Anaïs LAUTRU : 1 voix

Sont désignés délégués aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain **Monsieur Anthony ROULLIER, Madame Florence CHASSÉ et Madame Alexandra FOUCAULT.**

Liste des suppléants présentés :

- Monsieur Bernard THIREAU : 8 voix
- Monsieur Pascal LIVENAIS : 7 voix
- Madame Béatrice GUEGAN : 4 voix
- Madame Véronique BOISARD : 4 voix
- Monsieur David LECARPENTIER : 1 voix

Un second tour est nécessaire pour élire le 3^{ème} suppléant :

Ont obtenu :

- Madame Béatrice GUEGAN : 8 voix
- Monsieur Nicolas GAZENGEL : 1 voix
- Madame Véronique BOISARD : 1 voix

Sont désignés suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain **Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Pascal LIVENAIS et Madame Béatrice GUEGAN.**

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 juin 2023
Le Maire, Anthony ROULLIER

